



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Caisses

Question écrite n° 56719

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur une des revendications notamment exprimées par de nombreuses associations de retraites quant à la création d'un collège de retraites dans les conseils d'administration des caisses de sécurité sociale. Il aimerait savoir, à cet égard, si des mesures sont envisagées afin de répondre de manière positive à cette demande.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est attaché à la représentation des retraites et personnes âgées au sein des instances sociales amenées à débattre des problèmes les concernant. C'est ainsi qu'ont été institués le Comité national des retraites et des personnes âgées (CNRPA) et les Comités départementaux des retraites et personnes âgées (CODERPA) dans le cadre du décret n° 88-160 du 17 février 1988, destinés à assurer la participation de cette population, dont l'importance ira croissante, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique les concernant. Outre leur représentation au sein d'instances spécifiques, les retraites et personnes âgées siègent également au sein du Conseil national de la vie associative et des centres communaux d'action sociale. De plus, le Conseil économique et social assure la représentation d'associations dont les centres d'intérêt englobent des activités qui intéressent plus particulièrement les retraites et les personnes âgées, comme l'action sanitaire et sociale, la vie associative, le sport. Enfin, les retraites sont représentées au sein des conseils d'administration des caisses de sécurité sociale du régime général. Cette représentation est prévue aux articles L 215-2, L 215-7 et L 752-6 du code de la sécurité sociale. S'il est contestable que les retraites et personnes âgées sont davantage partie prenante que par le passé dans les processus décisionnels qui les concernent, il n'en demeure pas moins que toutes les questions ne sont pas pour autant résolues. Le Gouvernement entend poursuivre son action visant à davantage associer les retraites et personnes âgées à la réflexion et à l'élaboration de mesures les concernant, en coopération avec l'ensemble des partenaires, dans le respect de la nécessaire solidarité entre générations et en tenant compte de la spécificité des diverses instances dans lesquelles se pose la question de cette représentation.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56719

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1852